



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 JUILLET 2019 DE L'ASA DU BOIS-DE-CISE

Le 28 juillet 2019 à 10 heures, les membres de l'Association Syndicale Autorisée du Bois-de-Cise se sont réunis en assemblée générale ordinaire, dans la salle polyvalente de Saint-Quentin-la-Motte-La-Croix-au-Bailly, sur convocation et sous la présidence de M Jean-Marie GEOFFROY, conformément aux dispositions des articles 10 et 11 des statuts.

Etaient présents : M BOULANGER Maire de Saint Quentin La Motte, Mme Ester LAJEUNESSE, représentant de la mairie d'Ault, M. Marcel LE MOIGNE, receveur municipal, et Mme Florence LE MOIGNE, comptable de l'ASA.

L'enregistrement des participants à l'entrée de la salle de réunion donne les résultats suivants :

Propriétaires présents :	38 pour 173 voix
Propriétaires représentés	64 pour 270 voix
Soit un total de	102 propriétaires pour 443 voix

Le quorum de 433 voix étant dépassé, le Président, Jean-Marie GEOFFROY, déclare l'assemblée générale ordinaire des propriétaires, ouverte.

Secrétaire de séance : Mme Gervaise ANDRE

Le Président souhaite la bienvenue aux propriétaires présents, à Mme Ester LAJEUNESSE Conseillère municipale d'Ault , M BOULANGER Maire de Saint Quentin la Motte qui nous a prêté le salle, la sono, l'écran de projection et une urne, M. Marcel LE MOIGNE, receveur, et Mme Florence LE MOIGNE, comptable. Sont excusés Mme Pauline VAN IRSEL Syndic Absente pour des raisons familiales et M Laurent CHOLET syndic et vice-président absent pour raison professionnelle.

La réunion a débuté par l'évocation des Cisiens disparus depuis la dernière AG. M. Henri LECOEUR, M. Christian RENOTTE, M. Marc HOURIEZ, Mme Astrid DEGIOVANNINI, Mme Marie Louise COUROUBLE
Le président souhaite la bienvenue au nom de tous à M. Xavier FAGARD et Mme Bénédicte KOSBUR propriétaires de la villa « Koune » route de la Falaise.

1 - RAPPORT MORAL

Avant de dresser le bilan moral des actions menées par la nouvelle équipe, le président a tenu à remercier

- La municipalité d'Ault
- La municipalité de Saint-Quentin-Lamotte pour ses nombreuses aides substantielles
- Tous les syndics
- M. le Receveur municipal,
- Mme LE MOIGNE, notre comptable.
- M. Vincent COTÉ, le salarié de l'ASA.

Le président liste alors les réalisations effectuées depuis la dernière AG en précisant que le contrat de Vincent COTÉ a été renouvelé dans les mêmes conditions que l'année précédente ce qui nous permet enfin d'avoir 2 exercices successifs comparables pour vérifier que le volume horaire est suffisant pour assurer l'entretien du bois. Pour rappel en 2016 le contrat était un contrat aidé de 20h par semaine et en 2017 nous avons conclu un contrat standard de 10 h par semaine tout comme 2018 Le coût est double pour deux fois moins de temps. Des heures supplémentaires pour 5H par semaine sont réalisées depuis fin avril.

ENTRETIEN DU SITE

Les tâches d'entretien, effectuées par Vincent COTE, concernent les allées et sentiers, les massifs, le soufflage des feuilles, l'évacuation en déchetterie et l'entretien général des escaliers et panneaux.
Une fois encore la chaleur a maltraité nos plantations et nos massifs ont souffert de la sécheresse.



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

Le Massif à l'entrée du Bois est celui qui a le mieux résisté par rapport à ceux de la placette « Georges », placette des Pins et les fleurs au pied du panneau d'accueil à l'entrée du bois.

DESCENTE A LA MER

Le projet de jachère fleurie évoquée l'an passé est arrêté, les horticulteurs consultés nous ayant conseillé de préparer la terre avant le premier semis et de procéder de la même façon chaque année. Dans ces conditions cette solution ne convient pas en l'état et nous avons opté cette année pour une tonte sélective des parties plates en dégagant une petite bande herbeuse de chaque côté des allées en ciment. Nous allons communiquer sur ce point pour faire partager la démarche en imprimant un panneau. La même approche est utilisée sur le terrain de sport

TERRAIN DE SPORT

Nous devons en 2018 procéder à un élagage des arbres pour faire de cette parcelle un témoin des bonnes pratiques en matière d'entretien des arbres. Ces travaux ont été réalisés au printemps 2019. Initialement nous avions prévu d'intervenir sur 8 arbres et finalement c'est 12 arbres qui ont fait l'objet de travaux d'élagage. Un projet de panneau a été proposé par Anny Claire KUMS qui sera prochainement installé

RÉNOVATION DE MARCHES SUR DIVERS ESCALIERS

Des travaux de remise en état ont été apportés sur divers escaliers sur les sentiers du Muguet partie basse et parties haute ainsi que sur la partie basse du sentier des merles.

LA TABLE D'ORIENTATION ET LE PANORAMA

Sans revenir sur tous les épisodes précédents, nous devons réimplanter la table d'orientation et Madame la maire consultée sur ce sujet nous promis l'assistance des employés communaux pour réimplanter la table. Le responsable des travaux nous avait indiqué pouvoir intervenir en période creuse l'hiver. Or c'est à cause d'un manque de disponibilité de la plupart des syndics que ces travaux ont été reportés pour l'hiver prochain. Merci à M Eddy MAILLEUX d'avoir bien voulu entreposer notre lourde table sur son parking en attendant de réinstaller ce matériel.

PASSAGE DE M. VALENGIN

Une visite a eu lieu en juin et a concerné des frênes, essence pour laquelle la maladie progresse chaque année. Des autorisations d'abatage ont été accordées pour une quinzaine de spécimens reste à adresser la déclaration préalable à la mairie pour les végétaux implantés en zone Naturelle.

VOTE DU RAPPORT MORAL :

Il est accepté à la majorité avec 335 sur 428 voix exprimées (78,3%)

2 - SITUATION FINANCIÈRE DE L'EXERCICE 2018

La parole est donnée à Mme Florence LE MOIGNE qui reprend et explicite les documents envoyés aux Cisiens avec la convocation.

Elle commente le comparatif 2018 et 2019 en termes de budgets et de réalisations.

Sur 2018 les recettes s'élèvent à 30 231 € (constituées des redevances, pour 17 807€ de subvention pour 550 € et d'un report de l'exercice précédent de 2017 de 11 874€). Les dépenses 2018 portent sur 13 226 € ce qui génère un report sur le budget 2019 de 17 005 €.

Le Budget 2019 présente un montant de recettes de 35 654€ constitué de ce report de 17 005 € et de redevances et subventions pour 18 660€ sur les quelles au 24/07/2019 7 985€ avaient été dépensés

Ce montant est commenté par le président qui rappelle l'importance de pouvoir disposer d'une sécurité d'un an de trésorerie d'avance pour pouvoir faire face à toutes sortes d'imprévus. Il rappelle qu'en 2016 la « caisse était vide » ou plus précisément que le budget avait été complètement consommé en milieu d'année ne permettant aucune marge de manœuvre, M RAMBURE a alors pris la parole pour demander à Mme LEMOIGNE s'il était possible de connaître la situation exacte de la trésorerie à cette époque ainsi qu'en fin des derniers exercices. Cette précision n'a pu être apportée lors de l'AG mais avant la diffusion de ce compte rendu les chiffres ont été communiqués.

Au 9/9/2016 la trésorerie s'élevait à 13 132€ alors que les redevances syndicales avaient été réglées pour



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

17 515€. Si toutes les factures émises devaient être payées avant le versement des redevances (à partir du mois de juin 2016) la situation aurait été de – 4 185€.

Cette situation illustre bien les propos de M Le Président sur la situation délicate de la trésorerie au cours de l'été 2016 et sur la difficulté de réaliser un mandat complet en démarrant avec une trésorerie aussi faible.

Les autres chiffres de trésorerie sont donnés en fin d'année selon le tableau suivant.

Date	Trésorerie
09/09/2016	13 132€
31/12/2016	10 539€
31/12/2015	11 100€
31/12/2014	12 874€
31/12/2013	19 081€
31/12/2012	29 371€

VOTE DU RAPPORT FINANCIER

Il est approuvé à la majorité avec 359 sur 428 voix exprimées (83.6%)

3 - ÉLECTION DES SYNDICS

Il y a 5 postes à pourvoir : 3 syndics sortants du collège C: François MORVAN, Jean-Marie GEOFFROY, Karel RIETVELD plus deux démissions à remplacer, celle de Michel Wagon pour des raisons personnelles et celle de Mme Sylvie BONNEMENT pour des raisons familiales.

Les 3 Candidats du collège C se représentent et deux nouveaux candidats se sont fait connaître : Marijke BOGAERT propriétaire de la villa « Le refuge » et M Jeremy GOSSE nouveau propriétaire de la villa « Marie Blanche. »

Les résultats du vote à bulletin secret sont les suivants :

Syndics	Collège	Voix sur 423 exprimées		Résultat
François MORVAN	C	379	89.6%	Élu
Jean-Marie GEOFFROY	C	354	83.4%	Élu
Karel RIETVELD	C	384	90,8%	Élu
Jeremy GOSSE	B	354	83,4%	Élu
Marijke BOGAERT	B	409	96.7%	Élue

L'actualisation du tableau de renouvellement du mandat des syndics est le suivant :

COLLÈGE	ANNÉE	NOMS
A	2020	Gervaise ANDRÉ Laurent CHOLET Anny-Claire KUMS
B	2021	Jeremy GOSSE Marijke BOGAERT Pauline VAN IERSEL
C	2022	François MORVAN Jean-Marie GEOFFROY Karel RIETVELD

4 - QUESTIONS DIVERSES

Cette année encore plusieurs questions récurrentes ont été posées sur la vitesse des usagers de la route dans le site.

Réponse de l'ASA

- Des courriers, adressés à la municipalité par des propriétaires concernant la vitesse, sont restés sans réponse



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

- La pose éventuelle de ralentisseurs ou de chicanes (voire fleuries et amovibles) relève de la DDR et nécessite un accord entre la DDR et la commune d'Ault.
- Des contrôles de vitesse ont été réalisés par la gendarmerie suite aux interventions de l'ASA et de la mairie qui n'ont rien donné de significatif.
- Une pétition, qui a recueilli 61 signatures, a été envoyée à M. le Sous-préfet.
- Le projet d'une concertation entre la mairie et l'ASA avait été envisagée à l'initiative de la mairie, nous avons proposé de d'appeler ce projet « Pour une circulation apaisée dans le Bois » mais les concertations n'ont pas encore démarré.

QUESTION SUR L'ASSAINISSEMENT

Cette année encore plusieurs questions sur l'assainissement ont été posées par écrit et dans la salle. Quelle sont les possibilités de subvention, y aura-t-il un compte rendu global de la situation au bois de Cise, des solutions semi collectives sont-elles envisageables...

REPONSE DE L'ASA

- M. le président rappelle que la réunion avec M. le Sous-préfet en 2017 avait été organisée dans cet objectif. Il n'y a pas à ce jour de communication précise sur ce que les propriétaires doivent faire et dans quel délai, ni sur les aides dont ils peuvent bénéficier.

QUESTION

Le préposé à la distribution du courrier se plaint de ne pas trouver le n° de maison, indiqué sur de nombreuses boîtes à lettres et l'a ajouté lui-même au marqueur sur la boîte d'un propriétaire. L'ASA a-t-elle été informée de cette exigence de la poste ?

REPONSE DE L'ASA

1. La numérotation est décidée par la commune, qui encourage la numérotation en proposant des plaques numérotées et la seule exigence de la poste est que l'adresse du destinataire soit claire et complète et que la boîte à lettre du destinataire soit identifiable sans équivoque et en cas de doute le facteur peut ne pas déposer le courrier si toutes ces conditions ne sont pas réunies

QUESTION

Quid des « circuits » que des groupes de motards imposent aux cisiens

REPONSE DE L'ASA

La réponse est plus générale et doit être étendue à tous les rassemblements et concentration de véhicules à moteur puisqu'il y a davantage de rassemblement de voitures anciennes que de rassemblement de motos sur une année La législation indique que dans le cas ou ce rassemblement regroupe moins de 50 véhicules il n'y a pas de déclaration à faire. Dans le cas ou il y a plus de 50 véhicules une déclaration est à adresser en préfecture et un courrier doit être adressé aux communes traversées.

QUESTION

Les adeptes de randonnée vélo via les chemins GR regrettent de ne trouver aucune indication d'itinéraire pour eux sur le plan situé à l'entrée du Bois de Cise

REPONSE DE L'ASA

Les itinéraires GR sont créés et entretenus pour et par des pédestres, leur profil est adapté à ce type de fréquentation. Ils ne sont pas conçus pour la pratique du VTT, bien qu'ils empruntent le plus souvent des chemins du domaine public.

L'idée est toutefois intéressante de mettre à disposition des organismes chargés de la gestion des GR une zone d'affichage pour y déposer le plan des itinéraires qui traversent le Bois de Cise

QUESTION

Pourquoi y a-t-il si peu de nettoyage des routes au bois de Cise et les voitures sont souvent mal garées rendant difficile l'accès de certaine route

REPONSE DE L'ASA



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

L'ASA ne peut malheureusement intervenir. Il faut s'adresser directement en mairie. Mme LAJEUNESSE, pourra relayer ces différents points.

QUESTION PLU

Plusieurs questions sur ce sujet ont été évoquées

- Le Plan Local D'urbanisme intercommunautaire est en cours de diagnostic sa validation est prévue en 2021, est ce que l'ASA va prendre position auprès de la COM de COM
- Nos terrains ne sont plus constructibles, nous les avons achetés pour pouvoir passer notre retraite au bois de Cise. Que devons-nous faire pour qu'ils redeviennent constructibles ?

REPONSE DE L'ASA

L'ASA avait déjà pris contact avec le président BRIERE en septembre 2017 au moment où la compétence du PLU venait de passer de la commune d'Ault à celle de la Com de Com.

C'est d'ailleurs suite à cette entrevue que le président BRIERE nous avait encouragé à rédiger un recours gracieux concernant la constructibilité du terrain de sport pour permettre l'installation éventuelle d'un local technique. Ce point était selon lui recevable et susceptible de modification lors de l'établissement du futur PLUI.

Mais lors de cet entretien il déplorait lui aussi les décisions de l'administration concernant les changements de vocation de certains terrains.

De nouveaux contacts seront pris par l'ASA dans un premier temps avec les techniciens chargés du projet car les élus vont être en campagne électorale

Chacun peut également faire part de ses remarques sur un site créé à cet effet

<HTTPS://pluivillesoeurs.debatomap.com>

Contact :

02 27 28 20 87

plui@villes-soeurs.fr

QUESTION

Est-ce que les épis en béton chargés de retenir les galets et ralentir l'érosion seront restaurés ou reconstruits sur le bois de Cise

REPONSE DE L'ASA

Ce sujet sera porté à la connaissance de la municipalité

QUESTIONS DANS LA SALLE

- Le déplacement de la table d'orientation est une chose mais qu'en sera-t-il de son accès puisque les voies sont condamnées

REPONSE DE L'ASA

Ce point devra être traité avec les municipalités d'Ault et de Saint Quentin

La fibre arrive mais les opérateurs traditionnels ne semblent pas être encore éligibles

REPONSE DE L'ASA

Une réunion avait été organisée par la municipalité en décembre 2018, la société COVAGE chargée de l'installation de la fibre indiquait que des retards avaient été pris et donnait comme explications de ces retard les raisons suivantes

Sur Ault beaucoup d'habitations sont des résidences secondaires et il est alors plus long de contacter les propriétaires pour obtenir des autorisations de façade (faire courir une fibre en façade pour desservir plusieurs habitations)

Sur le Bois de Cise il y avait des zones à élaguer et des poteaux à remplacer par les opérateurs traditionnels (électricité ou téléphone) les demandes ont été faites depuis plusieurs mois et nous ne savons pas où en est la situation actuellement.



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

Le site internet de COVAGE vous permet de voir l'avancement des travaux, vous pouvez ainsi saisir votre adresse et vérifier si la fibre est prête à être raccordée chez vous ou pas. <https://www.covage.com/>
Maintenant la fibre peut être accessible sans que votre opérateur soit encore éligible. En décembre 2018 seuls les 6 opérateurs qui avaient signés une convention au début du projet étaient éligibles, pour les autres (Orange, Free, SFR, Bouygue,...) il faut voir avec eux quand ils pourront connecter leurs abonnés

Question sur la nature d'un bois naturel, comment l'entretenir

REPONSE DE L'ASA

Ce point avait été abordé sommairement avec M VALENGIN lors de son passage au mois de juin concernant les arbres qui poussaient inclinés et menaçaient de tomber. Sa réponse avait été de dire que tant qu'ils ne menacent aucune construction, clôture, ou chemin, il n'y a rien à faire et laisser la nature en l'état.

Question sur les Frelons Asiatiques : Que faut-il faire si on découvre un nid ?

REPONSE DE L'ASA

Un nouveau dispositif mis en place dans la Somme

Désormais, les particuliers du département de la Somme doivent signaler la présence de nids auprès de leur mairie, et non plus auprès de la préfecture. Il appartient désormais à chaque mairie de signaler à la préfecture, la présence d'un nid de frelons asiatiques. Si les nids sont situés sur la voie publique ou dans un établissement recevant du public (écoles, maisons de retraite crèches, etc.) la destruction des nids primaires peut être assurée par le GDSA (Groupement de défense sanitaire des abeilles), par les pompiers s'ils sont équipés, et lorsque le nid est localisé sur un terrain privé par une société privée qui facturera sa prestation. La mairie doit vous orienter vers un professionnel apte à traiter le problème.

Question concernant les campagnes de nettoyage du bois qui ont été organisées occasionnellement dans le passé.

REPONSE DE L'ASA

Ce sujet vient d'être évoqué par plusieurs syndics et sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion syndicale

L'assemblée générale se termine à 11 h 40 et le président invite les participants à s'approcher de la table où un pot de l'amitié est servi à leur attention.

Le Président

La Secrétaire

DESTINATAIRES : Les syndics, M. le sous-préfet, Mme le maire d'Ault, M. le maire de Saint Quentin, M. le Receveur d'Ault (Trésorier), Mme Florence Le Moigne (secrétaire-comptable) et affichage sur les panneaux d'information de l'ASA du Bois-de-Cise.